

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 23 novembre 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 26 – REPRESENTES : 3

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, M. MORMANN Nolann, Mmes ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, M. PONTAC Serge, Mme SCHLADT Rita.

EXCUSES : M. PLANTARD Thierry (pouvoir à Mme PELE LEGOUX Laurence), MM. RICHARDEAU James (pouvoir à Mme LE BORGNE Véronique) et M. TANI Florent (pouvoir à Mme SCHLADT Rita)

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes DUBOURG Yolande, LE BORGNE Véronique

OBJET :	<i>Convention d'objectifs et de financement de la Prestation de Service « Accueil de Loisirs sans Hébergement extrascolaire » de la CAF.</i>
----------------	--

N° 2017 / 11 /11

A la demande de l'association « les Copains d'Abord » et afin d'assurer la pérennisation du service pour les familles, le Conseil Municipal de Blain a approuvé 26 mai 2016 la reprise de l'Accueil de loisirs en régie à compter du 1er janvier 2017.

La Caisse d'Allocations Familiales finance l'Accueil de Loisirs. La présente convention d'objectifs et de financement de la Prestation de Service « Accueil de Loisirs Extrascolaire » définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de cette prestation de service.

Le paiement par la CAF est effectué en fonction du nombre d'heures réalisées et/ou facturées au profit des familles par période et par tranche d'âge.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal d'approuver la signature de la convention, entre la CAF et la commune de Blain.

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les termes de la convention,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Vote : unanimité

Accusé de réception en préfecture 044-214400152-20171130-CM-2017-11-11- DE Date de télétransmission : 05/12/2017 Date de réception préfecture : 05/12/2017
--

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 4 décembre 2017,

Le Maire
